



CENTRE DE FORMATION HORTIBAT
SIÈGE : Route Nationale, «Hameau Le Jeune Bois» 59157 Beauvois en Cambrésis.
ANTENNES : 102 Ter rue de Saint Quentin 02110 Bohain en Vermandois
19 rue Hoche 02700 Tergnier
204 rue Burgault 59113 Seclin (au sein du Domaine Napoléon)
75 rue Blanqui 59215 Abscon
SIRET : 482 155 827 00025 APE : 8559A N° Déclaration d'activité : 31 59 06203 59
03.27.85.15.37 - hortibat-formation@orange.fr



MODULE DE FORMATION POUR LE PASSAGE DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNEL

**« Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux »
(CCP 2441)**

DU TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DE PRODUCTION HORTICOLE *Formation continue de Niveau 3*

Objectif(s) :

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à valider l'un des trois certificats de compétences professionnelles (CCP) du Titre Professionnel « Ouvrier de production horticole », ici il s'agit du CCP « Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux. »

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de participer au processus de culture des végétaux, d'assurer dans le respect des consignes les opérations liées à la multiplication et au développement de tous types de végétaux, ainsi que celles liées au suivi des cultures dans un objectif de production.

Public et pré-requis :

Tous publics souhaitant exercer le métier d'ouvrier de production.
La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

Accès et conditions d'admission :

Entrées et sorties permanentes
Positionnement, entretien et questionnaire

Durée :

273 heures de formation en centre

Contenu :

◆ PÉRIODE D'INTÉGRATION

- Accueil
- Présentation des objectifs de la formation
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Sensibilisation au développement durable
- Adaptation du parcours de formation

◆ APPORT THÉORIQUE ET PRATIQUE

- Identifier un végétal et diagnostiquer son état sanitaire
 - * identifier les végétaux par leur nom botanique et leur nom français
 - * les maladies, les parasites, ou les adventices identifiés par leur nom français



- Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
 - * indications portées sur l'étiquette du produit
 - * EPI adaptés au produit phytosanitaire
 - * application de la bouillie adaptée au produit et aux végétaux
 - * traitement des reliquats de bouillie
 - * lavage, triage et évacuation des contenants
 - * méthodes alternatives de protection des végétaux
 - * respect des règles d'hygiène et de sécurité

- Mettre en place une culture hors sol de végétaux
 - * contenant adapté au stade de culture
 - * rempotage
 - * disposition et distancage des végétaux
 - * étiquetage complet
 - * choix du support pour le maintien du végétal

- Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
 - * préparation du sol
 - * fosse de plantation
 - * distance de plantation
 - * mode de culture
 - * étiquetage complet
 - * choix du support pour le maintien du végétal

- Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
 - * méthode d'arrosage
 - * vérification des apports en eau
 - * vérification des apports en éléments fertilisants
 - * choix des fertilisants organiques ou minéraux selon le végétal
 - * savoir repérer les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs

- Réaliser les opérations culturales sur des végétaux
 - * technique de tuteurage et palissage
 - * technique de taille et d'entretien
 - * végétal taillé et formé selon ses besoins et les objectifs de production
 - * savoir cicatriser une plaie importante suite à la taille
 - * nettoyage de la zone de culture, tri des déchets et l'évacuation

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).

Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.



Suivi et évaluation :

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation.

Présentation à la session de validation pour l'obtention du CCP 2441 du Titre Professionnel Ouvrier de Production Horticole :

- Dossier Professionnel (DP) qui décrit sa propre pratique professionnelle valorisant ainsi son expérience et les compétences acquises
- Mise en situation professionnelle (épreuve de synthèse)
- Entretien avec le jury

Remise d'une attestation de fin de formation accompagnée du livret de certification.

Modalités de financement :

- ◆ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ◆ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ◆ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Autofinancement

Coût :

14€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité :

Locaux : réglementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Suite de parcours possible en formation :

Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour vous présenter aux autres CCP afin d'obtenir le titre professionnel:

* CCP 2440: Multiplier des végétaux en production horticole

* CCP 2442: Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Débouchés et secteurs d'activités :

- ⇒ aide horticole, aide maraîcher, aide pépiniériste
- ⇒ cultivateur (maraîchage-horticulture), horticulteur, maraîcher ;
- ⇒ ouvrier horticole, ouvrier maraîcher, ouvrier pépiniériste, pépiniériste ;
- ⇒ bulbiculteur, floriculteur, greffeur, pépiniériste viticole, producteur de semences, serriste.
- ◆ les entreprises de production horticole ;
- ◆ le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales ;
- ◆ les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production ;
- ◆ les jardineries et autres entreprises à vocation commerciale ;
- ◆ les auto-entrepreneurs.

Taux de satisfaction / Taux de réussite :

Note attribuée par nos stagiaires : 4,5/5

92% de réussite à l'examen